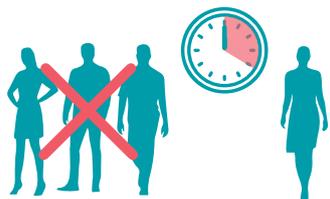


Mesures barrières au travail

Repas et pause

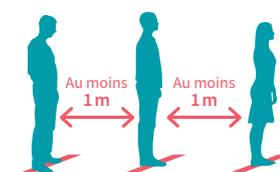
■ Dans les restaurants d'entreprise et dans les salles de repas mis à disposition :



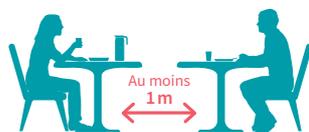
Respectez les plages horaires fixées pour réguler le nombre de personnes présentes en même temps.



Lavez-vous les mains avant et après le repas avec de l'eau et du savon et essuyez-les avec du papier à usage unique, ou utilisez une solution hydroalcoolique.



Respectez le marquage au sol permettant la distance de sécurité dans la file d'attente.

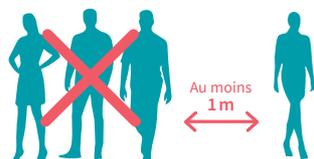


Gardez une distance d'au moins 1 mètre (2 mètres si possible) avec votre/vos collègue/s.

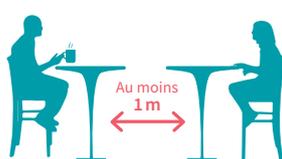


Respectez l'espacement des tables et des chaises.

■ Dans les espaces de convivialité et les autres lieux de pause collectifs (salle de pause, machine à café...):



Respectez le nombre maximum de personnes autorisées de façon à observer la distance de sécurité.



Gardez une distance d'au moins 1 mètre (2 mètres si possible) avec votre/vos collègue/s.



Limitez le temps de présence dans ces espaces collectifs.

Le port du masque ne dispense pas des mesures barrières.

www.inrs.fr